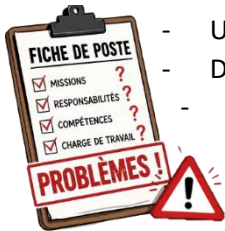




Lors de leurs préparations d'entretiens annuels, des agents nous ont fait part de soucis concernant leur fiche de poste.

## Nous avons constaté de nombreuses incohérences :



- Un emploi type de référence (ETR) affecté à l'agent qui ne correspond pas à son métier,
- Des compétences qui ne correspondent pas à l'ETR, ou qui ne correspondent pas à l'emploi détenu,
- Des ETR correspondants à nos métiers trouvés sur le logiciel AUDACE mais ne pouvant être affectés aux agents car non validés sur le référentiel DGA,
- Des écarts entre la FICF envoyée à l'agent et la fiche de poste affectée.

De nombreux managers avaient pourtant joué le jeu (fin décembre, début janvier) et mis les fiches de poste de leurs agents à jour.



Il faut noter que la mise à jour des fiches de postes était un prérequis à la mise en place de la convention collective de la métallurgie (CCNM) et que 2 ans après ce n'est toujours pas fait...

## Pourquoi est-ce un problème ?

Le principe même de la CCNM est construit autour de la fiche de poste. Un ETR incohérent aura un impact sur votre cotation de poste et peut poser des soucis pour l'attribution d'un levier 1 en cas de changement de poste. Des problèmes de compétences peuvent avoir un impact négatif sur l'attribution ou le montant de votre levier 2.

Face à ce constat nous avons sollicité un entretien avec les ressources humaines du site.

La première constatation est que le problème n'est pas inconnu par notre direction. Nous avons donc été surpris qu'aucun plan d'action ne soit, s'il existe, communiqué aux agents, et qu'aucune feuille de route ne soit explicitée à l'heure actuelle pour résoudre cette problématique.



Si le manque de moyen au niveau RH s'entend, la politique de laisser l'agent seul établir le constat d'un écart ou d'une incohérence nous laisse perplexes. Doit-on comprendre que si l'agent ne relève pas l'écart, par manque d'informations ou autre raison, l'administration se satisfait de la situation ?

La solution envisagée pour traiter le sujet est une mise à jour du CARTEC (Cartographie des emplois et des compétences), avec une deadline fixée en septembre.

Au-delà des revendications portées par la CGT, nous alertons fortement les agents et les RH sur l'enjeu majeur que représente le sujet des fiches de poste et son impact sur les carrières.

### Nous revendiquons notamment:

- **La mise à jour des ETR nécessaires dans le référentiel DGA,**
- **Une meilleure communication vers les agents, en commençant par la feuille de route sur la mise à jour des fiches de postes,**
- **Plus de collaboration entre les RH des différents sites du SIAé et plus de moyens mis à leurs dispositions**